

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre leurs responsabilités

Autor(en): **Gisselbaek, Stefan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781163>

Nutzungsbedingungen

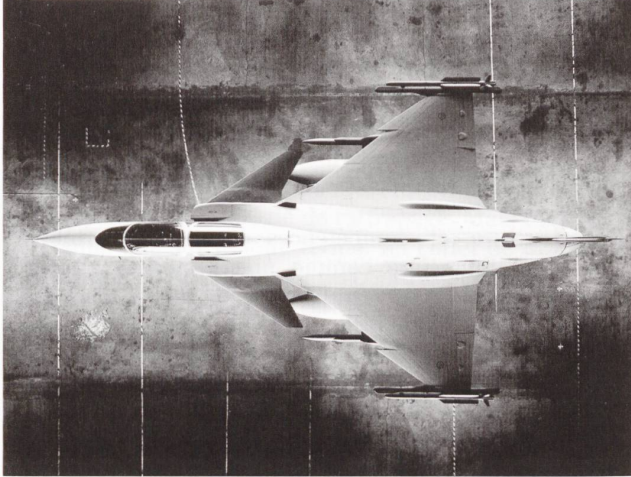
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'acquisition de 22 *Gripen E* pour 3,126 milliards CHF a été acceptée par le Conseil fédéral et les deux Chambres du Parlement, mais rejeté le 18 mai dernier par le Peuple.

Politique de sécurité

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre leurs responsabilités

Lt Stefan Gisselback

Le 18 mai dernier, le peuple suisse a parlé : par 53,4 % des voix, il a rejeté l'achat des avions de combat *Gripen E* de l'avionneur suédois Saab. Certains y voient un vote de défiance contre l'Armée suisse. Ils font l'erreur de ne pas analyser la situation dans sa globalité. Or, c'est le seul moyen de comprendre le message qu'a adressé aux autorités politiques le peuple suisse, un message qu'il faut prendre la peine d'analyser en détail, sous peine de se tromper très lourdement et de ne pas entendre la réelle volonté populaire.

Comment interpréter le résultat du vote ?

Il faut le reconnaître, le dossier du *Gripen* a été entouré d'une grande cacophonie : déclarations maladroites, tergiversations du Conseil fédéral et bras de fer avec le Parlement, présidents de partis sceptiques semblant prêts à lâcher le *Gripen*, ingérence – ainsi perçue – de l'avionneur Saab dans la campagne, polémique sur le rôle de l'ambassadeur de Suède, presse parfois très hostile et combien d'autres éléments encore... Le doute et la méfiance sur cet avion se sont ancrés très rapidement auprès des citoyens. Ils n'avaient définitivement plus confiance dans le *Gripen*. A cela s'est peut-être ajouté, selon certains observateurs politiques, un vote de vengeance contre un Conseiller fédéral représentant le parti perçu comme responsable de l'initiative acceptée le 9 février sur « l'immigration de masse, » ou toujours contre ce même Conseiller fédéral plaisantant sur les femmes. Cela a très certainement influé sur l'issue du vote.

En ce qui concerne la campagne des opposants, elle a porté sur tout et son contraire. Des arguments d'ordre idéologique, auxquels nous sommes tous habitués, mais aussi – chose *a priori* plus étonnante venant des milieux abolitionnistes – sur les performances de l'avion choisi. En d'autres termes, en attaquant les performances de l'avion, les opposants au *Gripen* se sont adressés à un électeur sensible à la nécessité d'un avion de combat, en

leur faisant croire que le *Gripen* n'était pas le bon avion. Au fond, et peut-être sans même s'en rendre compte, ils ont eux-mêmes reconnu la nécessité de l'achat d'un avion qui avant tout devait être performant. Il est aujourd'hui certain que de nombreux opposants au *Gripen* ont voté non car il souhaitait un autre avion que celui sur lequel le choix du Conseil fédéral s'était porté.

Le résultat du vote sur le *Gripen* s'inscrit dans un contexte particulier, puisque le peuple a très clairement exprimé sa volonté le 22 septembre 2013 d'avoir une armée crédible basée sur la milice. Ce débat qui a eu lieu l'année passée sur l'Armée, son utilité et sa forme et qui s'est conclu par un plébiscite de notre Armée de milice est une chance car il permet d'approcher de manière plus précise la réelle volonté des Suisses. Le non au *Gripen* ne peut pas signifier un non à l'Armée, mais au delà de ça, le non au *Gripen* ne signifie pas non plus un non aux Forces Aériennes, car les 73,2% des citoyens qui ont soutenu l'institution de l'Armée le savent : elle a besoin de moyens et de Forces Aériennes pour fonctionner. Il faut se rendre compte, au vu de tous les éléments exposés, que le non au *Gripen* a simplement signifié dans sa majorité... un non au *Gripen*.

Quelle place donner au résultat du vote dans l'ordre constitutionnel ?

En somme, une pluralité de facteurs explique le non au *Gripen*. Le résultat n'est certes pas celui que nous espérons. Il est toutefois ce qu'il est et doit être respecté : il est l'expression du souverain. Il faut cependant le remettre dans son contexte et à la place qui est la sienne, sans tomber dans le piège de la surinterprétation ou lui donner trop d'importance par rapport à sa réelle valeur.

Ce vote n'a fait qu'empêcher une loi, la loi sur les fonds *Gripen*, d'entrer en vigueur. Jamais, il ne s'est agi d'abroger les dispositions constitutionnelles qui donnent à l'Armée ses missions (qui, n'en déplaise à

certaines, sont non seulement définies, mais claires). Le Parlement et le Conseil fédéral doivent quoi qu'il en soit faire en sorte de respecter la Constitution, qui est issue de la volonté populaire et des Cantons, et qui à ce titre bénéficie d'autant voire de plus de légitimité qu'une loi fédérale, et, dans tous les cas, que le refus d'une loi lors d'un référendum, comme c'est le cas ici.

En effet, le refus d'une loi fédérale soumise au référendum facultatif lors d'un vote populaire ne peut jamais signifier que la Constitution qui a donné la compétence et le mandat au Parlement de légiférer doit cesser d'être interprétée et que les autorités doivent cesser de réfléchir à une solution qui permette de la respecter. Dans le cas où plusieurs solutions sont admissibles pour atteindre le même but, le refus de la solution proposée au peuple par le parlement peut signifier que celui-ci doit trouver une solution très différente. Mais dans le cas de l'Armée, qu'en est-il ? L'art. 58 alinéa 2 de la Constitution fédérale est clair : « *L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix ; elle assure la défense du pays et de sa population. (...)* ». L'Armée doit pouvoir, c'est un impératif (le terme « assure » ne laissant aucune marge de manœuvre), contrôler l'espace aérien qui est une condition nécessaire à cette mission. La question qui se pose donc, après le refus du *Gripen* par le peuple, est de savoir s'il y a une autre solution que l'achat d'un avion de combat pour respecter cette exigence constitutionnelle. On pourrait penser aux drones ? Ou encore à des moyens de DCA ultra performants permettant d'abattre en plein vol tout objet suspect ? Ni l'une ni l'autre solution n'est envisageable pour remplir pleinement la mission, les drones ne permettant pas d'accomplir les missions qu'un pilote humain dans un avion de combat est capable d'effectuer, notamment pour les missions de police aérienne, et les moyens de DCA ne respectant en aucune manière le principe de proportionnalité régissant toute activité étatique. Ces moyens doivent donc être écartés. Il apparaît que la seule solution qui s'offre aux décideurs politiques reste l'achat... d'un avion de combat.

Quelle doit-être la réaction du Conseil fédéral à cette situation ?

Dans ces conditions, Le Conseil fédéral a donc l'obligation constitutionnelle d'avoir le courage, malgré la défaite du *Gripen*, de remettre l'ouvrage sur le métier, car l'Armée ne pourra remplir sa mission ordonnée par la Constitution sans compléter sa flotte aérienne. Il doit lancer rapidement une nouvelle procédure d'acquisition d'un autre modèle d'avion susceptible de gagner la confiance populaire. En cas d'incompatibilité d'un tel projet avec le budget actuel de l'Armée, oui, cela devra peut-être signifier la nécessité d'augmenter ce budget pour l'acquisition d'un avion potentiellement plus cher que le *Gripen* qui représentait l'avantage certain de ne pas être trop gourmand en ressources. C'est au fond la conséquence principale du vote du 18 mai. Car si cela s'avère nécessaire, c'est la seule manière d'être au plus proche de la volonté populaire : respecter les exigences constitutionnelles tout en renonçant à acheter le *Gripen* dont le peuple ne veut pas.

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent donc prendre leurs responsabilités. Ce n'est pas un choix qui s'offre à eux, mais bien une obligation. Lorsque les dispositions constitutionnelles et les choix issus du système démocratique sans doute le plus évolué au monde ont été pris en compte dans leur ensemble, une fois que l'on a considéré le contexte dans lequel le peuple a dit d'une part, oui à l'Armée et, d'autre part, non au *Gripen* et compris la réelle signification de ce refus, une fois que l'on analyse la situation dans sa globalité et non pas sans prendre le moindre recul, la seule solution envisageable est de faire en sorte de proposer au peuple l'achat d'un autre avion que celui initialement choisi.

Respectons l'entier de la volonté populaire : une armée oui, sans *Gripen* certes, mais une armée fonctionnelle qui remplisse la mission. En somme, une armée avec des Forces Aériennes pérennes.

S. G.



La colonne du Cda

Chères lectrices, chers lecteurs de la RMS,

D'abord, je vous souhaite de tout cœur une belle célébration de notre fête nationale. Ce jour qui doit aussi nous rappeler les efforts de nos ancêtres pour garantir la sécurité et défendre de la liberté. Cette année, un évènement particulier est associé à cette commémoration : Il y a de cela exactement cent ans, nos soldats de milice ont passé la plus grande partie de la journée du 1er août à faire leur paquetage. L'Autriche-Hongrie ayant déclaré la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914, le Conseil fédéral décréta le 31 juillet la mise de piquet de l'Armée suisse, avant sa mobilisation intégrale le 3 août. Nos médias publient en ce moment un grand nombre d'articles sur la Première Guerre mondiale. Ces jours-ci, il est beaucoup question de la ville belge d'Ypres et de la guerre terrifiante et horrible qui y fut conduite avec des armes chimiques, alors une nouveauté.

«Terrifiante» alors seulement? Ne nous y trompons pas, la guerre n'est pas devenue moins terrible en 2014. Pour les soldats et les populations, ses effets restent les mêmes. Elle sème la mort et la désolation. C'est précisément pour cette raison que la mission de «prévention de la guerre» assignée à l'armée revêt la plus grande importance. Pour remplir cette mission de manière crédible, il faut agir - parfois avec courage!

Cette mission implique de donner à notre armée de milice les moyens et l'instruction lui permettant de remplir sa mission en cas d'engagement, même si un tel enchaînement semble peu probable aujourd'hui. Ces mois-ci, avec le Développement de l'armée, l'opportunité nous est offerte de réaliser des améliorations consistantes et nécessaires dans les domaines de la disponibilité, de l'instruction et de l'équipement.

Le RAPOLSEC 2010, le contexte changé mais également la fameuse «Liste des lacunes» démontrent que le DEVA est une nécessité. Un simple regard sur l'évolution de la situation du monde de même que les exigences formulées en Suisse au niveau politique confirment la pertinence du processus. Une comparaison avec les risques identifiés et prévisibles atteste sa modernité, et son organisation en adéquation avec le profil des performances met en évidence sa flexibilité. J'attends avec intérêt le débat sur le DEVA que suscitera le message du Conseil fédéral.

Cdt C André Blattmann
Chef de l'Armée



News

Modification de l'ordonnance sur les missions territoriales de l'armée

Berne, 02.07.2014 - L'appui dans le domaine des réfugiés ne figure désormais plus parmi les tâches territoriales de l'armée. Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui la modification de l'ordonnance sur les missions territoriales de l'armée (OMTer). Cette modification entrera en vigueur le 1er août 2014.

Selon les termes de l'ordonnance sur les missions territoriales de l'armée (OMTer), les tâches territoriales de l'armée incluaient jusqu'à présent l'appui aux autorités civiles dans le domaine des réfugiés. Il était ainsi prévu que l'ancien service d'assistance militaire, qui était compétent en ce qui concerne les internés militaires et les prisonniers de guerre, puisse accueillir et héberger des civils (réfugiés) lorsque les moyens des organes civils étaient insuffisants. Aujourd'hui, l'armée ne dispose toutefois plus de troupe de même d'assumer cette tâche. Ainsi, l'appui dans le domaine des réfugiés ne peut désormais plus figurer parmi les tâches territoriales de l'armée qui sont énumérées dans l'OMTer.

admin.ch - ME 02.07.14

News

Tintin supersonique

La Belgique a officiellement lancé un appel d'offre portant sur l'achat de 40 appareils, pour un budget de 4 milliards d'euro. Les appareils suivants sont en lice : le F-35 JSF, le F/A-18E/F, le Rafale, le JAS-39 Gripen et l'Eurofighter Typhoon.

Les forces et les faiblesses de tous ces appareils sont connus de nos lecteurs. Rappelons simplement que la question de la modernisation ou du remplacement des 54 F-16 a été un objet d'oppositions politiques à l'échelon national. Et n'oublions pas que la réduction de la commande néerlandais de 87 à 66 puis à 47 voire 37 F-35 pourrait jouer un rôle essentiel - tant les forces armées des deux pays sont désormais interdépendantes. Les Pays-Bas pourraient ainsi passer à leur voisin et partenaire les commandes non honorées, réduisant d'autant les pénalités.

Source : DSI No. 105, juillet-août 2014, p. 17



News

La Slovaquie remplace ses MiG

Le Ministère de la Défense slovaque annonce qu'il va remplacer ses MiG-29 à partir de 2016-2017, ce qui correspond avec l'échéance du contrat de « maintien en condition opérationnelle des appareils » passé avec la société RSK MiG. Huit appareils demeurent, mais seuls 5 MiG-29AS et 1 MiG-29UBS sont encore en état de vol.

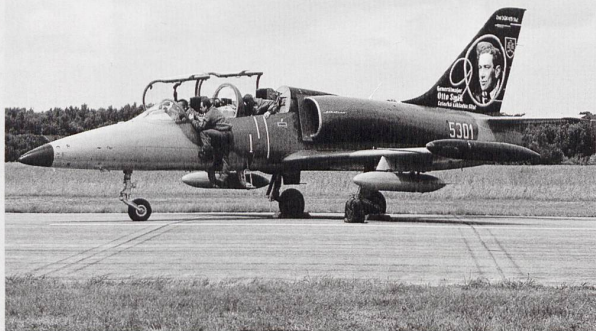
Plusieurs appareils sont considérés, mais une solution de leasing de JAS-39 *Gripen* suédois est actuellement privilégiée. Rappelons que la République tchèque ainsi que la Hongrie ont toutes deux choisi cette solution. Il est également question de lancer un appel commun entre Bratislava et Prague pour le remplacement des 6 L-39 *Albatros* d'entraînement et d'attaque au sol.

Source : *DSI* No. 105, juillet-août 2014, p. 17



La Hongrie et la République tchèque utilisent actuellement le JAS39 *Gripen*, en leasing.

Ci-dessous : MiG-29AS et L-39 *Albatros*.



News

Grounding en Serbie

L'aviation de combat serbe est actuellement clouée au sol faute de pièces détachées. Deux raisons seraient à l'origine de cette situation: le manque de budget pour l'achat de rechanges; mais également les lenteur et la rigidité de la « bureaucratie en matière de gestion des stocks logistiques. » Les Troupes d'aviation et de défense contre avions (Vazduhoplovstvo i protivvazdušna odbrana) comptent actuellement 3 MiG-29B et 1 MiG-29UB biplace, 8 MiG21bis et 1 MiG-21UM biplace, 25 J-22 Orao de différents types (9 chasseurs-bombardiers, 7 appareils d'entraînement et 10 appareils de reconnaissance) ainsi que 20 G-4 Super Galeb de fabrication locale et destinés à l'entraînement ainsi qu'à l'appui aérien rapproché.

Source : *DSI* No. 105, juillet-août 2014, p. 17

Ci-dessous, de haut en bas: MiG-29B, MiG21bis et J-22 *Orao*.

